

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 02 Avril 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 33

**Absents avec
procurations :**

**Absents sans
procurations :**

Votants : 33

Date de convocation : 27/03/2026

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
03/04/2026**



Présents : Jérôme BOUTELOUP, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Marie-Ange KOFFEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Philippe RIGAL, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU, Vicky VALLIER

**Excusés avec
procurations :**

Absents sans procurations :

Secrétaire : Philippe STREMLER

<p>N° DEL/2026-3-24</p> <p>Election de délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au Muretain Agglo</p>	<p>Vu l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts (CGI) qui prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à savoir pour la commune de Seysses le Muretain Agglo, ont une CLECT dont le rôle est d'évaluer le montant des charges et ressources transférées entre les communes et l'Agglo à chaque transfert, modification ou réévaluation de compétences. Sa composition est déterminée par le Conseil Communautaire, mais chaque commune est représentée par au moins un conseiller municipal, qui n'est pas forcément conseiller communautaire.</p> <p>Considérant qu'il est prévu que la commune de Seysses a 2 membres à la CLECT.</p> <p>Considérant qu'un appel à candidature est effectué, et que Jérôme Bouteloup et Magalie Grandsimon ont indiqué être candidats.</p> <p><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide :</u></p> <p>-De valider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.</p> <p>-De désigner Jérôme Bouteloup et Magalie Grandsimon délégués à la CLECT du Muretain Agglo.</p>
---	---

<p>N° DEL/2026-3-24</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> <p>Secrétaire de séance Philippe STREMLER</p>  
--------------------------------	---